

**OMM.** L'Organisation météorologique mondiale a été fondée en 1950 pour remplacer l'Organisation internationale de la météorologie, créée en 1878. Sa fonction principale est de faciliter l'échange de rapports météorologiques à l'échelle internationale, de seconder l'aviation et la navigation, et d'aider les pays à se doter de services météorologiques.

**UPU.** L'Union postale universelle est l'institution spécialisée la plus ancienne après l'UIT. Elle a pour but de promouvoir l'organisation et l'amélioration des services postaux et de fournir une aide technique au besoin.

**OMPI.** L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle est l'une des plus récentes institutions spécialisées, n'ayant été créée qu'en 1974, et ce, bien que ses origines remontent à 1883. Elle vise à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle entre les pays et en collaboration avec d'autres organismes, et à assurer la coopération sur le plan administratif entre les associations qui existaient déjà pour la protection de la propriété intellectuelle. Les principales sont celle de Paris (Union internationale pour la protection de la propriété industrielle), qui existe depuis 1883, et celle de Berne (Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques), créée en 1886.

**OMI (Londres).** L'Organisation maritime internationale, l'une des plus petites institutions de l'ONU, facilite la coopération entre gouvernements sur des questions techniques touchant le transport maritime international, afin d'atteindre le plus haut niveau possible de sécurité et d'efficacité dans le domaine de la navigation. L'OMI est chargée notamment de préserver la vie en mer et de protéger le milieu marin en prévenant la pollution des mers que créent les navires ou autres embarcations. Elle collabore avec d'autres organismes internationaux sur des questions de transport maritime et coordonne ses activités avec celles des autres institutions spécialisées de l'ONU. Elle est également chargée d'organiser des conférences internationales sur des questions de transport maritime et de préparer des projets de conventions internationales ou des protocoles d'accords internationaux sur le sujet.

**AIEA (Vienne).** L'Agence internationale de l'énergie atomique est généralement considérée comme une institution spécialisée de l'ONU, et ce, bien qu'il s'agisse en fait d'un organisme intergouvernemental autonome travaillant sous l'égide des Nations Unies. Elle est habilitée à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité mondiales, et, sur demande, à appliquer certaines mesures pour que le matériel et les matières nucléaires ne soient pas

utilisés à des fins non pacifiques. Elle a en outre été chargée par les Nations Unies de l'application des garanties prévues par le Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

**CNUCED.** La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'est pas une institution spécialisée, mais un organisme que l'Assemblée générale de l'ONU a créé en 1964; elle tient ses assises à tous les quatre ans. Son secrétariat permanent est situé à Genève, et son organe directeur, le Conseil du commerce et du développement, se réunit deux fois par année. Le Canada est membre et de la Conférence et du Conseil. La CNUCED a reçu de l'Assemblée générale le mandat d'étudier les problèmes du commerce et du développement, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des pays en voie de développement.

**ONUDI (Vienne).** L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est devenue une institution spécialisée en 1979. Ses objectifs sont de promouvoir le développement industriel et d'aider à accélérer l'industrialisation dans les pays en voie de développement.

**FIDA.** Le Fonds international de développement agricole, créé en 1974, a pour but d'améliorer la production agricole par le financement de projets de développement. Il est à noter que la production agricole est prise ici au sens large du terme et comprend l'exploitation forestière et les pêches.

**FMI.** Depuis sa création, le Fonds monétaire international a toujours cherché à faciliter l'expansion et la croissance du commerce et des paiements internationaux en vue de relever les niveaux de vie à l'échelle mondiale et de stimuler le développement économique. Le FMI a pour but de promouvoir et d'assurer la stabilité et l'ordre en ce qui concerne les taux de change, et d'établir des mécanismes de redressement de la balance des paiements qui permettront aux pays membres de corriger des situations de déséquilibre temporaires en perturbant le moins possible le système monétaire international et leurs programmes de développement économique. Les avoirs du FMI lui permettent de fournir du financement à court et à moyen terme aux pays membres, qu'ils soient industrialisés ou en voie de développement. Étant donné les perturbations survenues ces dernières années sur le marché des changes, l'instabilité de certaines devises importantes et l'élargissement de l'écart dans les balances des paiements entre les pays, le Fonds a mis de plus en plus l'accent sur son rôle de centre de coopération et de consultation internationales. Il constitue également une source importante de conseils économiques et d'aide technique aux pays en voie de développement.